

L'installation by CA, le pack tout en un du Crédit Agricole

© 03/10/2018 | 👤 Yoann Frontout • 📰 Terre-net Média

Entre les terres, les bâtiments, le matériel, le cheptel ou les semences, les capitaux nécessaires pour devenir agriculteur donnent facilement le vertige. Les banques proposent divers dispositifs pour aider les porteurs de projets. Dans cette première partie d'une série consacrée à ces solutions de financement bancaires, découvrez celles mises en place par le Crédit Agricole, regroupées dans un pack, "L'Installation by CA". Les deuxième et troisième volets, publiés dans les semaines qui viennent, présenteront les outils développés par le Crédit Mutuel et la Banque Populaire.



Le pack "L'installation by CA" est « un panel d'outils et d'avantages tarifaires », selon Jean-Christophe Roubin, directeur de l'agriculture au Crédit Agricole. (@Unclepodger, Fotolia)

En 2017, la **Dotation jeune agriculteur** (DJA) faisait peau neuve : exit les **prêts bonifiés MTS-JA** (prêts à moyen terme spéciaux pour les jeunes agriculteurs), l'État a choisi de rehausser le montant global de la DJA. Face à ces évolutions, de nouveaux financements se développent pour **accompagner l'installation**, au sein des banques notamment. Le **Crédit Agricole** a lancé une offre jeunes agriculteurs : "**L'Installation by CA**". C'est « un panel d'outils et d'avantages tarifaires », une offre « simple, globale et compréhensible aussi bien par nos conseillers que nos clients », résume **Jean-Christophe Roubin, directeur de l'agriculture** du groupe bancaire.

À lire également :

[Financement de l'installation – Évolution des aides : un résultat contrasté](#)

Une avance sur la DJA et des "prêts à l'installation agri"

Ce pack "installation" comprend une avance à taux préférentiel de 80 % minimum sur la DJA ainsi que des prêts appelés "**prêts à l'installation agri**". Ces derniers peuvent être pilotés et sont plus souples. « L'agriculteur peut faire une pause relais ou une modulation d'échéance dans le cadre de son crédit, explique le directeur à l'agriculture. Si vous avez des difficultés financières passagères, vous pouvez ainsi, pendant deux, trois ou six mois, ne pas rembourser le capital et les intérêts, ou vous pouvez simplement demander, une fois par an, de modifier le montant de l'échéance. » Les "prêts à l'installation agri" suivent ce modèle mais disposent d'avantages spécifiques. Par exemple, la modulation peut atteindre 50 % au lieu de 30.

Autre nouveauté importante du **pack installation** : l'assurance. « Après les difficultés à la fois économiques et climatiques de 2016, on se rend compte que l'assurance est fondamentale, d'autant plus quand on débute son activité », souligne Jean-Christophe Roubin. Le Crédit Agricole propose ainsi un système dégressif sur les primes d'assurance durant les cinq ans que dure le processus d'installation : réduction de 50 % la première année, 40 % la deuxième, 30 % la troisième, etc. Ce socle de base crédits/assurance est ensuite décliné par chaque Caisse régionale selon les spécificités locales.

L'avènement du portage foncier

L'organisme bancaire a également créé, il y a quelques années, le **portage foncier** en partant d'un constat : en 2013 selon le ministère de l'agriculture, 70 % de la SAU était en **fermage**. Et avec des prix atteignant 16 ou 18 K€ l'hectare dans des régions comme la Normandie ou le Nord-Pas-de-Calais, **l'acquisition de terres** est un frein de plus en plus important à l'installation.

Voir aussi : [\[Cartographie\] Prix des terres 2017 – Trois cartes et trois enseignements clés de l'évolution du foncier agricole](#)

Ainsi, depuis 2016, certaines **caisses régionales du Crédit Agricole** ont mis en place, avec la **Safer**, un dispositif de **portage foncier pour les jeunes agriculteurs**. « Nous nous sommes inspirés d'une première convention signée en Aquitaine, que nous avons adaptée au Limousin en 2015, et nous participons aujourd'hui, avec d'autres régions, à des travaux nationaux pour créer une convention globale », explique **Guy Faurie, responsable des relations avec l'agriculture au Crédit Agricole Centre Ouest**.

La Safer sélectionne l'agriculteur, achète les terres, lui loue pendant cinq ans, puis lui vend en déduisant le loyer du montant de la rétrocession. « La durée du portage n'était pas assez longue. Nous l'avons augmentée de huit ans dans le Limousin et il n'y a pas de raison pour que cela n'évolue pas ailleurs. » Ce mode de **financement du foncier** se développe rapidement et devrait bientôt être accessible dans toutes les régions.

À découvrir, sur la même thématique : [Ailleurs en Europe – Les jeunes agriculteurs italiens peinent à financer leur installation](#)